



ÉCOLE LAURIER (DÉLOCALISÉE)
7378, rue Lajeunesse
Montréal (Québec) – H2R 2H8
Tél. : (514) 596-5770
Courriel : laurier@csgdm.qc.ca

Ordre du jour

Conseil d'établissement (séance ordinaire)
LE MARDI 6 JUIN 2023 à 19h00 en présentiel
École Laurier (délocalisée)

1. Mot de bienvenue
 - a. De la direction (1 minute)

Début de la rencontre 19h02.

 - Rencontre en présence - tour de table : les personnes se présentent.
 - La direction mentionne qu'elle est heureuse de nous accueillir en présentiel au CÉ, elle est présente depuis quelques mois à l'école Laurier, elle apprécie l'équipe.
 - b. Du président du C.É. (1 minute)
 - Content de vous voir en vrai.
 - **Service de garde** : Le président mentionne l'importance d'avoir souligné la Semaine des services de garde : Super important le service de garde ! Le quotidien d'une école passe par eux ! Il est très important de reconnaître et de valoriser les services de garde et les personnes qui y œuvrent.
 - **Le Conseil d'établissement comme espace sécuritaire** : Retour sur l'organisation scolaire : le président rappelle que le CÉ est un endroit sécuritaire. La Loi sur l'instruction publique (LIP) le mentionne, le CÉ est un "safe place", même pour les enseignantes au regard de leur employeur. Sauf si, les interventions sont faites de mauvaise foi ou avec un agenda caché – réprimande possible (LIP, article 72). Le CÉ est le cœur de l'école, ça doit être et c'est un endroit sécuritaire.
Le CÉ est public toutefois, donc des personnes autres peuvent s'y présenter. Par transparence, il serait pertinent qu'ils ou qu'elles se présentent dans le "chat".
2. Vérification du quorum (1 minute) (D.Quirion)
 - 19h11, on a le quorum.
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour (1 minute) (D.Quirion)



ÉCOLE LAURIER (DÉLOCALISÉE)

7378, rue Lajeunesse
Montréal (Québec) – H2R 2H8
Tél. : (514) 596-5770
Courriel : laurier@csgdm.qc.ca

- Ann propose.
 - Maude seconde.
4. Adoption du P-V de la rencontre du 2 mai 2023 (3 minutes) (D.Quirion)
 - Virginie propose.
 - Catherine seconde.
 5. Point et questions du public (15 minutes)
 - Pas de public présent.
 6. Membre de la communauté (5 minutes)
 - Personne n'est présent.
 7. Points d'information/rapports/adoption
 - a. Direction (90 minutes)
 - i. Adoption du projet éducatif
 - Plusieurs rencontres ont eu lieu en journée pédagogique : quelques-unes avec Mme Périard et d'autres avec Gabriel et Mme Payette. Ensuite, rencontre avec le comité pédagogique pour élaborer un canevas du projet éducatif - premier jet – première partie du projet éducatif.
 - L'an prochain : les moyens et leur adoption.
 - Dans le canevas : Des éléments sont nommés en lien avec la délocalisation.
 - Objectif : les mathématiques. Mais l'approche axée sur la littérature fera toujours partie du projet de l'équipe-école.
 - La publication sera peut-être un peu plus simple.
 - Une question est posée sur l'élément cohésion service de garde et école dans la section des vulnérabilités. Le but est : viser plus de temps de concertation, participation du SDG aux plans d'intervention, par exemple.
 - David demande si l'équipe-école est satisfaite : certaines enseignantes auraient aimé ajouter un objectif sur la littérature.
 - **SUIVI À FAIRE** : Il est demandé d'ajouter les langues parlées au lieu d'inscrire "autres langues" pour éviter de hiérarchiser les langues parlées par les familles et mettre en lumière certains groupes qui représentent des groupes minoritaires.



ÉCOLE LAURIER (DÉLOCALISÉE)

7378, rue Lajeunesse
Montréal (Québec) – H2R 2H8
Tél. : (514) 596-5770
Courriel : laurier@csgdm.qc.ca

- Adoption très formelle : sur proposition. Considérant que, que, que...

Valérie propose.
Maude seconde.

- ii. Adoption de la grille-matière
Référence = régime pédagogique.
Par rapport à l'an dernier en cohérence avec l'objectif du projet éducatif : un peu plus de mathématiques. Peu de changement sinon.
Il y aura de la musique de la maternelle jusqu'à la 6^e année.
Au 2^e cycle = spécialiste et au 3^e cycle, enseignantes titulaires qui donnent les arts plastiques.
Le temps mentionné dans la grille est à titre indicatif – les enseignantes sont quand même libres (autonomie professionnelle).

Valérie propose.
Virginie seconde.

- iii. Adoption de l'évaluation du plan de lutte contre intimidation
Trois endroits plus problématiques avaient été identifiés au niveau du sentiment de sécurité : Transport (26%) – brigadier en place, toilettes (31%), cour d'école (27%) – élèves surveillants sur la cour.

Ex. d'insécurités dans les toilettes : une plus jeune qui ne sent pas à l'aise dans les toilettes.

Il est souligné que sur la cour, il y a beaucoup d'endroits cachés et peut-être peu de jeu (pour les maternelles en tous les cas). Il y a actuellement deux récréations. Il est planifié d'essayer une récréation. Les enseignantes aimeraient parce que les temps de concertation sont amputés.

Sondage dernièrement (juin, sondage-maison) - évolution du sentiment de sécurité.

Toilette 21% 20 %
Bus 16%, 23%
Cour 17% 14%

T1 et T2 = mêmes questions, mais pour le T2, juste les questions sur les trois thèmes problématiques.



ÉCOLE LAURIER (DÉLOCALISÉE)

7378, rue Lajeunesse
Montréal (Québec) – H2R 2H8
Tél. : (514) 596-5770
Courriel : laurier@csgdm.qc.ca

Pour les transports, c'est un travail de toute la collectivité.
Il faut que les petits se sentent en sécurité, que les grands sentent leur responsabilité. L'an prochain, les brigadiers seront toujours là.

Une question est posée : Les autobus avec éducateurs et éducatrices qui vont vers le centre Champagnat = moins pire? Moins bruyant?

Plan de lutte : rapport. Comportements attendus surtout (moins conséquences).

Le protocole interne fonctionne – 3 situations ont eu lieu et ça s'est bien réglé. Dernière intervention : police communautaire, suspension "éducative".

Adoption du plan de lutte.

Ann propose.
Catherine seconde.

- iv. Adoption des règles de fonctionnement de l'école
Les règles du code de vie ont été priorisées.
Celles qui sont en lien direct avec le plan de lutte – un avertissement sera tout de suite mis dans l'agenda.

Question posée : Pour les cellulaires, il n'y a rien? Réponse : Oui, "les objets inutiles".

Proposition : Est-il possible que les parents lisent les codes de vie avec les enfants? Et qu'ils le signent, par exemple? Ou pas aller jusqu'à signer? Il y a déjà eu une feuille à signer par les parents. Le texte pourrait être mis à l'agenda avec une signature.

Les directions mentionnent qu'en début, elles font le tour des classes pour présenter le code de vie aux élèves.

SUIVI À FAIRE : Proposition d'une écriture inclusive pour les règles du code de vie – déjà envoyé à l'imprimerie. Donc, pour l'an prochain. Mais pourra être changé sur le site Internet.



ÉCOLE LAURIER (DÉLOCALISÉE)

7378, rue Lajeunesse
Montréal (Québec) – H2R 2H8
Tél. : (514) 596-5770
Courriel : laurier@cscdm.qc.ca

SUIVI À FAIRE l'an prochain : Parfois pour des situations inadéquates, le code de vie n'a rien qui correspond.

Valérie propose.

Virginie seconde.

v. Adoption de la liste du matériel scolaire

Les coûts sont environ de :

- Maternelle : 30.90\$
- 1^{er} cycle entre 77\$ et 109\$.
- 2^e cycle entre 77\$ et 109\$.
- 3^e cycle entre 77\$ et 106\$

La direction précise qu'il pourrait y avoir une différence de plus ou moins 5\$.

SUIVI À FAIRE en lien avec une suggestion : Au bas des listes, ajouter : À titre indicatif, la Campagne colle à moi de l'école Laurier.

Valérie propose.

Catherine seconde.

vi. Adoption de la résolution sur l'embellissement de la cour d'école
Autorisation qui a été signée en 2013-2014.

De 2013 à maintenant, il y avait eu un montant de 86 000\$.

Pour résorber le déficit, le CÉ approuve le remboursement de 28 477\$ et demande au CSSDM de rembourser le 25 000\$ comme dans le document.

David propose.

Maude seconde.

vii. Adoption de la résolution sur la mise à niveau de la cour d'école
Considérant la vétusté de l'école Laurier, considérant que les parents ont versé plus de 100 000\$, considérant les travaux majeurs actuels à l'école, considérant que les enfants ont le droit à une cour adéquate, le CÉ de l'école Laurier demande que la cour d'école soit adaptée aux normes de 2024.



ÉCOLE LAURIER (DÉLOCALISÉE)

7378, rue Lajeunesse
Montréal (Québec) – H2R 2H8
Tél. : (514) 596-5770
Courriel : laurier@csgdm.qc.ca

Actuellement, le fournisseur de services doit remettre la cour dans l'état où elle était. Toutefois, toutes les sections ne peuvent pas être remises telles quelles : trous de boue avec gazon = non.

Virginie propose.

Josée seconde.

- viii. Adoption de la résolution du transfert de (montant à venir) du fond 4 au fond 9

L'argent qui est récolté par les parents va dans le fonds 4.

En raison de la délocalisation, il y a eu beaucoup de déficits. Ex. cette année, trop de personnes éducatrices pour le nombre d'élèves.

La direction va aller chercher toutes les mesures ministérielles possibles pour éponger.

Frais de civilité CÉ – ex. buffet pendant le CÉ.

OPP – le 50\$ sera dépensé le 22 juin.

CLP - Formation, dans le négatif, mais les allocations ministérielles compenseront.

Remplacement d'urgence, payé par le CSSDM.

Chantal va s'assurer avec Ann que tout est ok. La résolution sera ensuite envoyée aux membres du CÉ. Un appel au vote sera fait d'ici la semaine prochaine – Point reporté.

Adoption des allocations ministérielles 2022-2023.

La direction propose de regarder avec David à la fin pour s'assurer que la majorité des allocations ont été dépensés.

Josée propose.

Ann seconde.

- ix. Adoption du budget pro-forma

Il n'y a pas suffisamment d'argent pour avoir un service à l'élève.

Les parents auraient souhaité avoir plus de financement pour le service à l'élève.



ÉCOLE LAURIER (DÉLOCALISÉE)

7378, rue Lajeunesse
Montréal (Québec) – H2R 2H8
Tél. : (514) 596-5770
Courriel : laurier@csgdm.qc.ca

David propose.
Valérie seconde.

- x. Présentation/préparation de la mission et des valeurs de l'École
Point d'information : c'est pour l'école, pas une obligation pour le projet éducatif.
Les parents et la direction continuent d'y travailler, on y reviendra l'année prochaine.
- xi. Suivi de l'organisation scolaire et de la planification des effectifs 23-24
Le préscolaire est en dépassement, mais des déménagements aussi à prévoir dans l'organisation. Ratio baissé en 3e année.

Représentations faites en lien avec les délocalisations : Valérie et Marie-Claire font des représentations auprès de l'Alliance pour signifier que la délocalisation a des impacts sur les effectifs.

Des représentations ont été fait auprès de l'AMDES qui a finalement obtenu que moins de temps (précédemment près de 30%) sur la gestion des chantiers.

Une mère souligne qu'elle s'attendait à avoir une communication avant la communication générale envoyée le 6 juin concernant le nombre de classes disponibles.

Question d'une mère sur le looping : La direction confirme que le looping sera maintenu au maximum.

- xii. Suivi des travaux de l'École Laurier et de l'École Laurier délocalisée
Suivis des travaux à l'école Laurier délocalisée.
 - Cours de maternelle commencé, les travaux devront se dérouler sur deux semaines – jusqu'à la fin de l'année. Normalement, en août, la cour devrait être finie. Une butte a été construite.
 - Discussion avec le chef de division Mobilité et Études techniques de la Ville de Montréal – demande d'un espace pour environ 7 voitures – 15 min – débarcadère- devant l'École Laurier – ce sera fait.
 - Le système d'alarme est conforme. Les klaxons ont été posés.
 - En attente de portes.



ÉCOLE LAURIER (DÉLOCALISÉE)

7378, rue Lajeunesse
Montréal (Québec) – H2R 2H8
Tél. : (514) 596-5770
Courriel : laurier@csgdm.qc.ca

SUIVI À FAIRE : Le CÉ se questionne sur quels étaient les budgets initiaux et quels ont été les coûts finalement.

À la fin de l'année scolaire 2022-2023, le CÉ constate que les travaux ne sont pas tout à fait terminés. L'école n'a pas été prête durant une bonne partie de l'année.

École Laurier "Mère"

- Tout est arraché.
- Les demandes des enseignantes ont été acceptées. Nouveaux plafonds, nouvelles lumières, nouveaux planchers, portes seront remplacés, système de cloches, casiers changés au 2e étage. Babillards, les TNI seront changés (les plus vieux).
- **VÉRIFICATION À FAIRE** Préscolaire : les enseignantes ont demandé de garder leurs rangées de chevalets.
- **SUIVI À FAIRE** Une enseignante de préscolaire demande s'il peut y avoir des casiers en haut.
- **SUIVI À FAIRE** Les dates qui étaient prévues : démolition jusqu'à octobre, et là, on vient de finir. Des questions seront posées à Mme Picotin sur les échéanciers. Possibilité d'aller visiter l'école?

b. Service de garde (15 minutes)

- i. Adoption des règles de fonctionnement (incluant le transport) 2023-2024

Proposition des sorties SDG pour l'année 2023-2024.

Quelques prix demeurent à déterminer.

Les autobus ont doublé de prix pour les sorties.

La proposition est approuvée.

Ann propose.

Catherine seconde.

Règlements du SDG

Des révisions ont été faites. Tous les sites web sont à jour. Horaire type d'une journée. L'application hop hop demeure, quelques parents l'utilisent.

P.11 Frais de retard.



ÉCOLE LAURIER (DÉLOCALISÉE)

7378, rue Lajeunesse
Montréal (Québec) – H2R 2H8
Tél. : (514) 596-5770
Courriel : laurier@csgdm.qc.ca

Numéro 22 à la page 12 : transport ambulancier doit être payé par les parents.

P. 4 et 5. Autobus. Fonctionnement. Ajouter les règlements dans l'autobus – juste avant : FONCTIONNEMENT DU SERVICE DE GARDE.

Règlements de l'autobus

SUIVI À FAIRE en lien avec une suggestion : Ajouter : "la chauffeuse" dans les règles des autobus.

Le CÉ vote une résolution : Considérant que le SDG est un service auto-financé, le CÉ de l'école Laurier adopte le maintien des frais de SDG pour les parents lorsque les enfants s'absentent pour des raisons non motivées.

Les règlements sont approuvés.

Catherine propose.

Maude seconde.

- c. Personnel enseignant (5 minutes)
Rien à signaler.
- d. Comité de parent du CSSDM (5 minutes) (D.Quirion)
Ça fait trois réunions qu'ils n'ont pas le quorum.
Fin du mandat des parents le 1^{er} juillet sur le conseil d'administration. Il faut voir ce qui se passe si des parents ne sont pas présents.
- e. Projet OPP (20 minutes) (A. Gaboriault)
 - i. Semaine québécoise de la garde scolaire : un dîner a été fait, des parents ont participé.
 - ii. Colle à moi : campagne en préparation.
 - iii. Fête de fin d'année : Bava et Marie-Josée organisent. 22 juin – il y aura un besoin de parents : magicien, camion de crème glacée, séance de Zumba. Besoin de soutien.
 - iv. Après-bal des 6^{ième} : Croisière sur le fleuve le 16 juin – des parents organisent un après-bal dans le parc Laurier – à la décharge de l'école.
 - v. École enracinée : inscription à faire. Paniers bio, on est associés à une ferme, chaque famille peut s'inscrire (produits locaux). Réception au Centre St-Denis.
 - vi. Les grandes dates pour l'année prochaine seront fixées cette année.
 - vii. Un appel sera fait aux grands-parents l'an prochain.



ÉCOLE LAURIER (DÉLOCALISÉE)
7378, rue Lajeunesse
Montréal (Québec) – H2R 2H8
Tél. : (514) 596-5770
Courriel : laurier@cscdm.qc.ca

8. Correspondance (1 minute)
9. Calendrier de l'A.G.A et de la première rencontre du C-É.
 - AGA : 14 septembre
 - Premier conseil d'établissement : 26 septembre.
10. Varia – Points divers (5 minutes)
 - i. Site Web de l'École - une photographe professionnelle qui viendra : arts, service de garde, sports, musique, jeux entre enfants. Les autorisations pour les photos seront envoyées aux parents.
 - ii. **SUIVI À FAIRE** : Une mère suggère que l'École Laurier souligne le 30 septembre - Journée nationale de la vérité et de la réconciliation communautés autochtones – 30 septembre.
11. Clôture de la rencontre (1 minute)

Fin de la rencontre 22h20.

David Quirion

David Quirion
Président

Chantal Payette

Chantal Payette
Directrice